

VOTRE ADHESION VOUS PERMET :

- De participer à la vie de l'association et à ses événements marquants (temps d'information, rencontres et partage entre adhérents, ...)
- De participer à l'Assemblée Générale et donc de voter
- Prochainement, de pouvoir accéder au site internet de l'Association (actuellement en pleine refonte) et ainsi, recevoir des informations sur les différentes mesures, les actualités,

Le Président, le Conseil d'administration, la Direction et l'ensemble du Personnel de l'Association vous souhaitent la Bienvenue.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE D'ILLE ET VILAINE

Siège social

63 Avenue de Rochester – C.S. 40613

35706 RENNES CEDEX 7

Tél. : 02 99 87 90 13

Mail : presidence@ati35.asso.fr



QUI SOMMES-NOUS ?

.....

L'ATI 35, association a été créée en 1969 sous le nom « Association Tutélaire de Bretagne » par des parents soucieux du devenir de leurs enfants déficients, inscrit dans le mouvement UNAPEI. A partir de 1983, l'Association Tutélaire de BRETAGNE évolue et devient en 1989, l'Association Tutélaire d'Ille et Vilaine, ouverte à tout public de personnes protégées.

Les valeurs de l'ATI sont la dignité, la non-discrimination, la probité et la solidarité, mises en œuvre dans une démarche de bientraitance pour toute personne protégée, accompagnée ou accueillie.

Nos valeurs vis-à-vis du Majeur Protégé ou Accompagné sont la reconnaissance, l'acceptation, l'écoute et le respect des choix de la personne protégée ou accompagnée.

L'ADHESION à l'ATI est destinée...

.....

- A tous les parents qu'ils soient ou non, curateurs ou tuteurs d'une personne adulte vulnérable,
- Aux personnes exerçant une mesure de protection légale pour un ou plusieurs membre(s) de la famille,
- Aux personnes souhaitant exprimer leur solidarité avec les publics vulnérables,
- Aux personnes ou aux institutions souhaitant apporter leur soutien à l'ATI.



Remplissez vite votre bulletin et devenez adhérent de l'Association Tutélaire d'Ille et Vilaine (ATI 35). N'hésitez pas à nous contacter : presidence@ati35.asso.fr

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Email :

Déclare adhérer à l'Association Tutélaire d'Ille et Vilaine

Signature :
Date : / /

Comment avez-vous connu l'ATI 35 ?
.....

Le montant de la cotisation 2024 est soit de **22 euros** (particulier) soit de **100 euros** (pour les institutions) à régler par chèque, à l'ordre de l'ATI 35 et à adresser à

**ATI 35 – Siège social 63 avenue de Rochester – C.S. 40613
35706 RENNES CEDEX 7**

Votre cotisation est déductible de vos impôts sur le revenu à hauteur de 66 % et dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Recueil de consentement pour le traitement des données personnelles par l'ATI 35

J'accepte de recevoir du courrier électronique

Date : Signature obligatoire :

Vous disposez d'un droit d'opposition à vos données personnelles et pouvez retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à l'ATI 35 par mail ou par courrier.
Destination des données : l'ATI 35 ne transmettra pas, ne vendra pas, ne louera pas ou n'échangera pas vos données collectées avec des tiers (associations ou entreprises).